



EMPLOI/RÉMUNÉRATION/ CONDITIONS DE TRAVAIL

QUAND LA SNCF VEUT IMPOSER LE BÉNÉVOLAT

Le 22 juillet, la direction a édité en catimini un rectificatif abrogatoire à la VO 178 à compter du 1er août 2019.

Intitulée : « Temps alloués aux agents du service commercial des trains pour effectuer diverses opérations au cours de leur service », elle cadre le montage des journées en roulements ou à la réserve. Sa suppression ouvre la porte à des attaques d'envergure sur le temps de travail des ASCT, sur leur rémunération et sur les effectifs.

La CGT a interpellé la Direction, pas question de laisser faire.

La VO 0178 définit le temps nécessaire à l'exécution des différentes tâches qui incombent aux ASCT sur la totalité de la journée de service.

Mais au prétexte de son ancienneté (parution le 1^{er} novembre 1995) et de sa non remise à jour, la direction a unilatéralement décidé de sa caducité.

Méprise sociale !

Cette attitude témoigne d'un réel mépris du corps social cheminot. En effet, les ASCT et les organisations syndicales ont découvert cette décision au moment de la parution de la note abrogatoire, le 22 juillet 2019, soit 10 jours seulement avant son entrée en vigueur.

Elle n'a fait l'objet d'aucun échange ou négociation préalable, ni de la moindre communication envers les agents, les mettant avec leurs organisations syndicales devant le (for)fait accompli.

La Fédération CGT a donc écrit à la Direction Mobilités pour dénoncer cette attitude et demander le renouvellement de la VO dans les plus brefs délais.

Sans VO, l'attaque sera tous azimuts sur les ASCT

Par cette suppression, la Direction s'attaque directement au temps de travail, à la rémunération et aux emplois des ASCT. Elle préfigure des modifications profondes des journées de service.

La disparition de l'encadrement des temps d'écriture, d'accueil, de fin de service et de versement, dans le montage des journées de travail, entraînera de facto un glissement de leur exécution en dehors de la journée graphique.

C'est concrètement une augmentation non rémunérée de la durée journalière du temps de travail amputant mécaniquement le temps de repos.



700 emplois directement menacés

Il faut être clair, le rallongement des journées à bord conduira à la baisse des effectifs. En effet, avec le temps de travail à bord rallongé, les besoins en effectifs seront moins importants, c'est le seul et unique but de la Direction.

Aujourd'hui, la moyenne du temps alloué aux opérations normées par la VO 0178 est d'environ 40 minutes par JS, soit 133 heures par an et par agent (soit l'équivalent de 17 jours ouvrés).

A l'échelle des 8400 ASCT, ce gain de productivité amènerait la suppression de plus de 700 emplois !!!

En d'autres termes, à charge de travail équivalente, les ASCT :

- Seront moins nombreux (-700) ;
- Travailleront plus (+ 133h/an/agent à ajouter aux 1 568 heures annuelles prévues au Titre I du RH0077) ;
- Seront moins rémunérés (+ 17 jours de travail gratuit/an, sans compter les probables répercussions sur les EVS).

Un véritable effet d'aubaine pour la direction dans sa course à la productivité et l'ouverture à la concurrence !

C'est inacceptable ! Pas question de faire du bénévolat, la nouvelle norme à la SNCF !

- ✓ **Chaque heure travaillée doit être rémunérée,**
- ✓ **L'ensemble des tâches à effectuer doit être encadré,**
- ✓ **Les normes définies doivent être communes à l'ensemble des ASCT,**
- ✓ **La durée annuelle du temps de travail prévue au Titre I du RH0077 doit être respectée.**

LA CGT EXIGE LE RÉTABLISSEMENT IMMÉDIAT DE LA VO 0178 !

La CGT invite fortement les ASCT à défendre ce acquis social du métier et à se mobiliser avant les discussions relatives au prochain changement de service.

Le 24 septembre 2019, faites, vous aussi, entendre vos revendications !

